

FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE D'HABILITATION DES AGENTS DE POLICE JUDICIAIRE ADJOINTS ET DES GARDES CHAMPETRES AU SYSTEME D'IMMATRICULATION DES VEHICULES (SIV) et/ou AU SYSTEME NATIONAL DES PERMIS DE CONDUIRE (SNPC)

Je soussigné(e) Mme/M. (Nom/Prénom), maire de la commune de demande que l'agent ci-après désigné puisse bénéficier de l'habilitation

pour l'accès au : SIV (Cocher le ou les fichiers)
SNPC

Nom et prénom :

Date de naissance : Sexe : F M (case à cocher)

Grade :

Numéro matricule/carte :

Service :

Adresse électronique de la mairie :

Adresse électronique de l'agent concerné :

Profil d'accès au **Portail Police Municipale** : consultation

A Le

Cachet et signature :

Le Maire (ou autorité habilitée)

Pièce à joindre : copie de la carte professionnelle

Je soussigné Mme/M. (Nom/Prénom), agent de police judiciaire adjoint ou garde champêtre, certifie qu'à réception de mon **mot de passe personnel et confidentiel (1 mot de passe par fichier)** d'accès aux applications SIV et/ou SNPC :

- prendre toutes dispositions pour **qu'en aucun cas mon (mes) code(s) confidentiel(s) ne soi(en)t communiqué(s)** ;
- solliciter, avant mon départ définitif du service, la suppression de mon habilitation ;
- m'engager à **informer mon autorité d'emploi de tous changements de situation professionnelle** ou nécessitant le retrait de mon (mes) habilitations(s), et de ce fait, **m'engage à signer la demande de retrait d'habilitation** correspondante sous le timbre du maire qui en informera les services du préfet ;
- avoir eu communication des obligations qui s'attachent à l'utilisation du traitement automatisé du système d'immatriculation des véhicules et/ou du traitement automatisé du fichier national des permis de conduire, et notamment **des règles relatives au respect de la discrétion et du secret professionnels** ;
- n'utiliser mon droit d'accès que dans **les limites strictement fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur**, et sous peine des sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-18, 226-21 et 226-22 du code pénal et à n'utiliser mes codes confidentiels que dans le strict cadre de mes fonctions et sur les postes informatiques mis à disposition par la mairie ;
- avoir été informé(e) des conséquences du non-respect des procédures d'accès aux données à caractère personnel, et notamment que **toute utilisation frauduleuse ou abusive, toute divulgation d'informations pourront donner lieu, le cas échéant, à l'engagement de ma responsabilité pénale et au contrôle de l'autorité judiciaire, de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, ou de tous autres services compétents.**

A Le

Signature :

L'agent de police judiciaire adjoint ou le garde champêtre



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du préfet

Accord en date du : / /

Refus en date du : / /

Motivation éventuelle :

.....
.....
.....

Date de notification de la décision : / /

Cachet et signature :